

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2005
Valeur totale de l'actif : 3,96 millions \$
Valeur liquidative par unité : 21,09
Nombre d'unités en circulation : 169 587

Ratio des frais de gestion : 2,01% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 1%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

La plus grande partie de l'actif du fonds Mercure Actions canadiennes 60 est attribuée à l'acquisition d'unités de participations indicielles du S&P/TSX 60. Le fonds investit également, mais de façon moins importante, dans des titres canadiens à revenu fixe à court terme afin de maximiser le rendement des liquidités.

Titres détenus dans le fonds

Titres indiciels S&P/TSX 60	93,56%
Liquidités	6,44%
Total	100,00%

Dix principaux titres composant le titre indicier S&P/TSX 60

Banque Royale du Canada	8,78%
Banque Toronto-Dominion	8,12%
Enbridge	5,59%
Banque de Nouvelle-Écosse	5,44%
Canadien National	4,80%
Suncor Energie inc.	4,02%
Banque de Montréal	3,72%
BCE inc.	3,16%
Brookfield Asset Management inc., Cat. A	2,98%
Banque canadienne impériale de commerce	2,94%
Total	49,55%

Nombre total de titres composant l'indice : 60

Composition du fonds



- Titres indiciels S&P/TSX 60 (94%)
- Liquidités (6%)

Quel a été le rendement du fonds ?

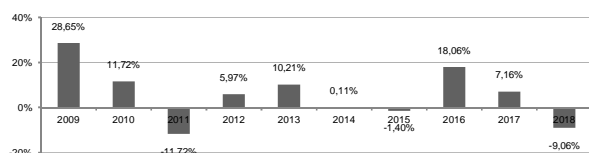
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 1683\$ pour un rendement moyen de 5,34% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire favoriser l'appréciation de son capital à moyen et à long terme et qui désire se procurer un rendement comparable à l'indice S&P/TSX 60.

Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	---------------	----------------	-------

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds

Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,01%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

Autres frais

Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.

Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.

Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvmutuelle.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2005
Valeur totale de l'actif : 4,98 millions \$
Valeur liquidative par unité : 15,20
Nombre d'unités en circulation : 327 362

Ratio des frais de gestion : 2,01% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 0%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

La plus grande partie de l'actif du fonds Mercure Actions américaines 500 est attribuée à l'acquisition d'unités de participations indicielles du S&P 500.

Titres détenus dans le fonds

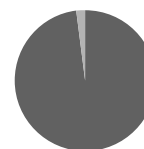
Titres indiciels S&P 500 98,29%
Liquidités 1,71%
Total **100,00%**

Dix principaux titres composant le titre indicier S&P 500

Microsoft Corporation 3,71%
Apple 3,37%
Amazon.com 2,92%
Berkshire Hathaway, Cat. B 1,88%
Johnson & Johnson 1,64%
JP Morgan Chase & Company 1,54%
Alphabet, Cat. C 1,51%
Facebook Cat. A 1,49%
Alphabet, Cat. A 1,48%
Exxon Mobil Corporation 1,37%
Total **20,91%**

Nombre total de titres composant l'indice : 500

Composition du fonds



■ Titres indiciels S&P 500 (98%)
■ Liquidités (2%)

Quel a été le rendement du fonds ?

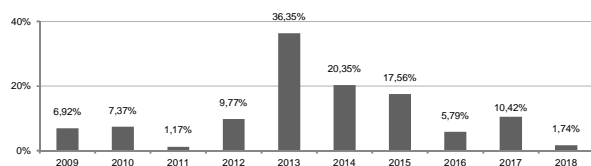
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 2923\$ pour un rendement moyen de 11,32% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire favoriser l'appréciation de son capital à moyen et à long terme et qui désire se procurer un rendement comparable à l'indice S&P 500 (en \$CAD).

Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	---------------	----------------	-------

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds	Commission de suivi	Autres frais
<p>Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,01%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.</p>	<p>L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.</p>	<p>Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.</p> <p>Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.</p> <p>Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.</p>

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvmutuelle.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2005
Valeur totale de l'actif : 3,64 millions \$
Valeur liquidative par unité : 11,57
Nombre d'unités en circulation : 314 094

Ratio des frais de gestion : 2,30% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 0%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

La plus grande partie de l'actif du fonds Mercure Actions mondiales MSW est attribuée à l'acquisition d'unités de participations indicielles de différents indices mondiaux.

Titres détenus dans le fonds

Titres indiciels MSCI Mondial	94,63%
Liquidités	5,37%
Total	100,00%

Dix principaux titres composant le titre indicier MSCI Mondial

Apple	2,13%
Microsoft Corporation	2,07%
Amazon.com	1,74%
Johnson & Johnson	0,97%
JPMorgan Chase & Company.....	0,92%
Alphabet C.....	0,91%
Facebook A	0,88%
Alphabet A.....	0,87%
Exxon Mobil Corp	0,81%
Berkshire Hathaway B	0,74%
Total	12,04%

Nombre total de titres composant l'indice : 1 633

Composition du fonds



■ Titres indiciels MSCI Mondial (95%)
■ Liquidités (5%)

Quel a été le rendement du fonds ?

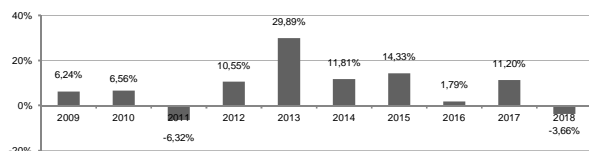
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 2123\$ pour un rendement moyen de 7,82% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire favoriser l'appréciation de son capital à moyen et à long terme et qui désire se procurer un rendement comparable à l'indice Morgan Stanley Capital International (en \$CAD).

Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	---------------	----------------	-------

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds	Commission de suivi	Autres frais
Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,30%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.	L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.	<p>Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.</p> <p>Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.</p> <p>Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.</p>

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvmutuelle.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2005
Valeur totale de l'actif : 5,10 millions \$
Valeur liquidative par unité : 11,47
Nombre d'unités en circulation : 444 348

Ratio des frais de gestion : 2,01% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 0%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

La plus grande partie de l'actif du fonds Mercure Actions haute technologie 100 est attribuée à l'acquisition d'unités de participations indicielles du NASDAQ 100.

Titres détenus dans le fonds

Titres indiciels NASDAQ 100	98,86%
Liquidités	1,14%
Total	100,00%

Dix principaux titres composant le titre indicier NASDAQ 100

Microsoft Corporation	10,13%
Apple	9,73%
Amazon.com	9,55%
Alphabet, Cat. C	4,74%
Alphabet, Cat. A	4,17%
Facebook, Cat. A	4,13%
Intel Corporation	3,09%
Cisco Systems	2,81%
Pepsico inc	2,27%
Comcast Corporation, Cat. A	2,23%
Total	52,85%

Nombre total de titres composant l'indice : 100

Composition du fonds



- Titres indiciels NASDAQ 100 (99%)
- Liquidités (1%)

Quel a été le rendement du fonds ?

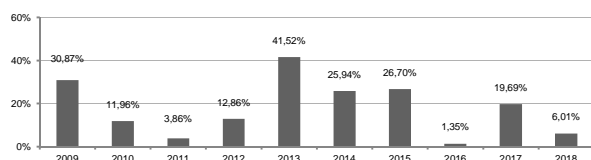
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 4987\$ pour un rendement moyen de 17,43% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire favoriser l'appréciation de son capital à moyen et à long terme et qui désire se procurer un rendement comparable à l'indice NASDAQ 100 (en \$CAD).

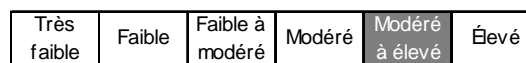
Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque



Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds	Commission de suivi	Autres frais
Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,01%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.	L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.	<p>Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.</p> <p>Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.</p> <p>Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.</p>

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvassurance.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2005
Valeur totale de l'actif : 1,87 millions \$
Valeur liquidative par unité : 13,08
Nombre d'unités en circulation : 143 265

Ratio des frais de gestion : 2,36% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 0%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

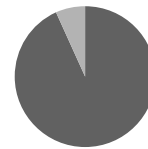
La plus grande partie de l'actif du fonds Mercure Municipal est attribuée à l'acquisition d'obligations municipales, principalement québécoises, et à l'acquisition d'obligations émises ou garanties par l'État. Il prend avantage de l'évolution des marchés, du déplacement des écarts de rendement et des placements sous-évalués par rapport à la courbe des rendements.

Dix principaux titres détenus dans le fonds

Ville de Montréal, 4,25%, 1er décembre 2032.....	14,34%
Société de transport de l'Outaouais, 3,90%, 10 octobre 2023	13,98%
Ville de Trois-Rivières, 3,05%, 17 avril 2023	10,49%
Ville de Montmagny, 2,15%, 8 février 2021	9,79%
Ville de Saint-Eustache, 4,00%, 25 octobre 2021	9,13%
Ville de Québec, 3,20%, 14 février 2022	8,74%
Ville de Saguenay, 4,25%, 19 avril 2021	8,09%
Ville de Québec, 2,35%, 5 mai 2025	7,29%
Société de transport de l'Outaouais, 3,60%, 7 septembre 2021	5,32%
Ville de Lévis, 4,10%, 3 février 2021	3,49%
Total	90,66%

Nombre total de titres composant le fonds : 11

Composition du fonds



■ Ob. municipales (93%)
■ Liquidités (7%)

Quel a été le rendement du fonds ?

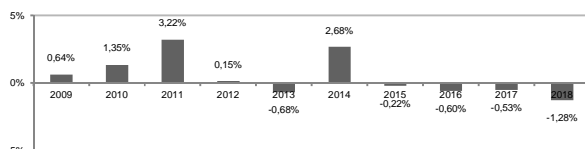
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 1047\$ pour un rendement moyen de 0,46% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire se procurer un revenu mensuel stable.

Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds	Commission de suivi	Autres frais
<p>Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,36%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.</p>	<p>L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.</p>	<p>Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.</p> <p>Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.</p> <p>Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.</p>

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvassurance.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2007
Valeur totale de l'actif : 3,54 millions \$
Valeur liquidative par unité : 15,47
Nombre d'unités en circulation : 228 998

Ratio des frais de gestion : 2,36% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 0%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds Mercure Zéro coupon investit principalement dans des obligations à coupon zéro et dans des ensembles d'obligations à coupon zéro d'État ou garanties par l'État. De plus, il achète des titres québécois tant et aussi longtemps qu'ils demeurent disponibles à des coûts compétitifs. Finalement, le gestionnaire suit l'évolution des marchés et prend avantage des fluctuations de la courbe des rendements en variant la durée des actifs du portefeuille.

Dix principaux titres détenus dans le fonds

Province de Québec, 1er juin 2032	9,71%
Province de Québec, 1er décembre 2022.....	9,57%
Hydro-Québec, 15 août 2024.....	9,32%
Province de Québec, 1er juin 2029.....	8,95%
Hydro-Québec, 15 août 2023.....	8,75%
Hydro-Québec, 15 février 2034.....	8,71%
Province de Québec, 1er juin 2030.....	8,18%
Hydro-Québec, 15 février 2033.....	8,12%
Hydro-Québec, 15 août 2021.....	8,08%
Hydro-Québec, 15 février 2030.....	7,52%

Total 86,91%

Nombre total de titres composant le fonds : 12

Composition du fonds



■ Ob. zéro coupon (100%)
■ Liquidités (0%)

Quel a été le rendement du fonds ?

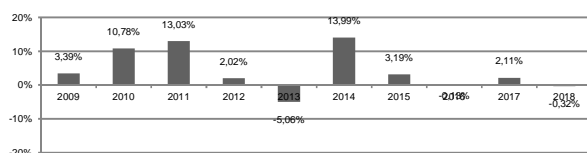
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 1499\$ pour un rendement moyen de 4,13% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire se procurer une appréciation du capital avec un degré de risque contrôlé.

Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds	Commission de suivi	Autres frais
<p>Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,36%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.</p>	<p>L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.</p>	<p>Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.</p> <p>Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.</p> <p>Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.</p>

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvassurance.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2007
Valeur totale de l'actif : 0,89 millions \$
Valeur liquidative par unité : 11,23
Nombre d'unités en circulation : 79 363

Ratio des frais de gestion : 2,36% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 0%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds Mercure Obligataire à rendement réel achète des titres québécois tant et aussi longtemps qu'ils demeurent disponibles à des coûts compétitifs. De plus, le fonds tire avantage de l'évolution des marchés et du déplacement des écarts de rendements que le gestionnaire estime sous-évalués par rapport à la courbe des rendements.

Dix principaux titres détenus dans le fonds

Province de Québec (Rendement Réel), 4,50%, 1 ^{er} décembre 2026	50,68%
Province de Québec (Rendement Réel), 4,50%, 1 ^{er} décembre 2021	48,70%
Liquidités	0,62%
Total	100,00%

Nombre total de titres composant le fonds (excluant les liquidités) : 2

Composition du fonds



- Ob. à rendement réel (99%)
- Liquidités (1%)

Quel a été le rendement du fonds ?

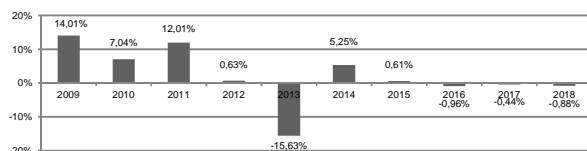
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 1201\$ pour un rendement moyen de 1,85% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire se procurer un revenu stable protégé contre l'inflation et à assurer une appréciation du capital à long terme.

Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds	Commission de suivi	Autres frais
<p>Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,36%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.</p>	<p>L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.</p>	<p>Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.</p> <p>Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.</p> <p>Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.</p>

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvassurance.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2005
Valeur totale de l'actif : 0,05 millions \$
Valeur liquidative par unité : 16,91
Nombre d'unités en circulation : 2 759

Ratio des frais de gestion : 2,30% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 0%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

La plus grande partie de l'actif du fonds Mercure Obligations canadiennes SU est attribuée à l'acquisition d'unités de participations indicielles du DEX Universe Bond Index. Le fonds investit également, mais de façon moins importante, dans des titres canadiens à court terme afin de maximiser le rendement des liquidités.

Titres détenus dans le fonds

Titres indiciels Univers de DEX Bond	97,60%
Liquidités	2,40%
Total	100,00%

Dix principaux titres composant le titre indicial Uniers de DEX

Gouvernement du Canada, 0,75%, 1 ^{er} mars 2021	1,33%
Gouvernement du Canada, 0,74%, 1 ^{er} septembre 2020	1,32%
Gouvernement du Canada, 1,50%, 1 ^{er} mars 2020	1,09%
Gouvernement du Canada, 4,00%, 1 ^{er} juin 2041	1,08%
Fiducie canadienne de l'habitation, 2,40%, 15 décembre 2022	1,07%
Gouvernement du Canada, 3,50%, 1 ^{er} décembre 2045	1,01%
Gouvernement du Canada, 5,00%, 1 ^{er} juin 2037	0,99%
Gouvernement du Canada, 0,75%, 1 ^{er} septembre 2021	0,99%
Province de l'Ontario, 2,90%, 2 décembre 2046	0,90%
Gouvernement du Canada, 5,75%, 1 ^{er} juin 2033	0,89%
Total	10,67%

Nombre total de titres composant l'indice : 1 472

Composition du fonds



- Titres indiciels Uniers de DEX (98%)
- Liquidités (2%)

Quel a été le rendement du fonds ?

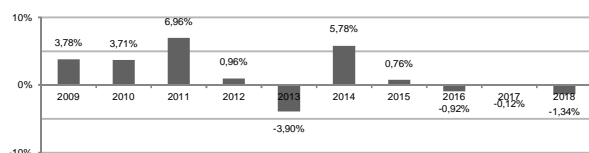
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 1162\$ pour un rendement moyen de 1,51% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire favoriser une plus grande sécurité du capital que des fonds d'actions en général et obtenir un rendement comparable à celui de l'indice Uniers de DEX.

Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds	Commission de suivi	Autres frais
<p>Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,30%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.</p>	<p>L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.</p>	<p>Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.</p> <p>Des frais administratifs de 25 \$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.</p> <p>Des frais de 15 \$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.</p>

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvassurance.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2012
Valeur totale de l'actif : 0,60 millions \$
Valeur liquidative par unité : 10,91
Nombre d'unités en circulation : 54 710

Ratio des frais de gestion : 2,36% (incluant les taxes)
Rotation du portefeuille : 8%
Gestionnaire : Gestion Sodagep inc.
Placement minimal initial : 2500\$ (100\$ par la suite)

Dans quoi le fonds investit-il ?

La plus grande partie de l'actif du fonds Mercure Équilibré canadien est attribuée à l'acquisition d'unités de participations indicielles. Des pondérations minimales et maximales ainsi que des pondérations cibles guident le gestionnaire pour établir la stratégie d'investissement. Pour plus de détails, voir la *Notice Explicative*.

Dix principaux titres détenus dans le fonds

Titres indiciels S&P/TSX 60	45,29%
Titres indiciels Univers de DEX Bond	39,23%
Titres indiciels S&P/TSX (petite capitalisation)	15,41%
Liquidités	0,07%
Total	100,00%

Nombre total de titres composant le fonds (excluant les liquidités) : 3

Composition du fonds



- Titres indiciels (100%)
- Liquidités (0%)

Quel a été le rendement du fonds ?

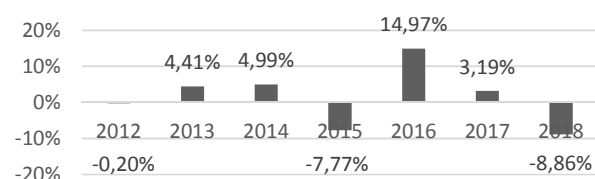
Cette section vous indique quel a été le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans), après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie (s'il y a lieu), des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1000\$ dans le fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans) détient aujourd'hui 1091\$ pour un rendement moyen de 1,25% par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années (ou depuis la date de création du fonds si elle est inférieure à 10 ans). Durant cette période, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué.



À qui le fonds s'adresse-t-il ?

Le fonds peut convenir à un investisseur qui désire favoriser une appréciation du capital à long terme. Le fonds vise un rendement annualisé supérieur à celui de la combinaison des indices de référence (pour plus de détails, se référer à la *Notice explicative*).

Y a-t-il des garanties ?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

Quel est le degré de risque ?

La valeur de vos placements aux termes de votre contrat peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

Échelle de risque

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir, détenir et racheter un montant du fonds. Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre conseiller.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat (OFA)	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés (OFR) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 5,50 % durant la 2^e année : 5,00 % durant la 3^e année : 4,50 % durant la 4^e année : 4,00 % durant la 5^e année : 3,50 % durant la 6^e année : 2,00 % après la 6^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 5% à votre conseiller. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Frais modiques (OFM) ¹	<p>Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> durant la 1^{ère} année : 2,00 % durant la 2^e année : 2,00 % après la 2^e année : 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription modiques ont un taux fixe et ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, L'Union-Vie verse une commission de 2% à votre conseiller. Les frais de souscription modiques que vous payez sont remis à L'Union-Vie. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription modiques. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

¹ Pour les options OFR et OFM, vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10% de vos unités chaque année, sans frais de souscription différés. Voir les détails dans la *Notice explicative*.

Frais permanents du fonds	Commission de suivi	Autres frais
<p>Le ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences sur vous, car ils réduisent le rendement de vos investissements. En tenant compte d'une garantie à l'échéance ou au décès correspondant à 75% du montant initial investi, le RFG de ce fonds est de 2,36%. À noter que ce RFG peut varier en fonction des taxes applicables. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.</p>	<p>L'Union-Vie verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50% de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.</p>	<p>Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds à l'intérieur d'une année civile. Des frais de 25\$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.</p> <p>Des frais administratifs de 25\$ peuvent être imposés chaque fois qu'un retrait est effectué au titre du contrat.</p> <p>Des frais de 15\$ seront imputés pour chaque effet retourné en raison d'une insuffisance de fonds.</p>

Et si je change d'idée ?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser L'Union-Vie de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Renseignements supplémentaires

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat ou communiquer avec nous :

L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance
Service à la clientèle, Investissement-retraite
142 Heriot, C. P. 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9
1 800 567-0988
819 478-1315
Site internet : www.uvassurance.ca